



Commune de Marchissy

FETE NATIONALE DU 1^{ER} AOUT 2022



Où ?

au pied des bois où une tente sera installée sur la partie goudronnée devant le bâtiment forestier de l'AGFORS pour l'apéritif, la restauration et la partie officielle

Programme

La première partie de la soirée sera animée musicalement par le groupe Lèche-Béton.

Dès 18h30 apéritif offert par la Commune

Dès 19h00 petite restauration, grillade et bar organisés par la Jeunesse de Marchissy

21h00 env. partie officielle avec allocution de

- **Mme Laurence Bassin, députée**
- **M. Olivier Feller, conseiller national**

feu

chants et lecture du Pacte

chacun pourra rester autour du feu à sa convenance

un bar sera tenu par la Jeunesse pour continuer la soirée

La Municipalité espère que vous viendrez nombreux et rappelle qu'il est strictement interdit, pour des raisons de sécurité, d'allumer des feux d'artifices ou autres engins pyrotechniques hors de la place du feu. Un moment est réservé après la partie officielle pour le tir des feux d'artifices, sous réserve des prescriptions incendie du moment.

La Municipalité
08.07.2022/réf. 14.01



Commune de Marchissy

FETE NATIONALE DU 1^{ER} AOUT

C'est beau,
mais dangereux !



Les feux d'artifice ne sont pas sans danger: chaque année la mise a feu d'engins pyrotechniques est la cause de blessures graves, d'incendies et de nuisances sonores.

Une **distance de sécurité** doit être respectée avec les personnes, les véhicules et les bâtiments.

Pensez aux autres ! Tirer des pièces d'artifice qui pourraient atterrir chez le voisin ou sur la voie publique **engage votre responsabilité** en cas de dommages.

Protégez les maisons d'éventuelles pièces d'artifice hors de contrôle : fermez les portes, les fenêtres et les Velux.

La Municipalité rappelle qu'il est **strictement interdit** d'allumer des feux d'artifices ou autres engins pyrotechniques dans **l'espace public**.

La Municipalité
08.07.2022/réf. 14.01